



**Syndicat Intercommunal du Groupe Scolaire**

**Du Sappey en Chartreuse et de Sarcenas**

Place des Justes

38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE

Contact : [peri.sigs@gmail.com](mailto:peri.sigs@gmail.com)

Tel 04 76 27 62 65

## **OFFRE D'EMPLOI**

### **Directeur(trice) du Centre de Loisirs**

Le(la) directeur(trice) de l'ALSH du Sappey en Chartreuse doit posséder un diplôme compris dans la liste fournie par la DDCS de l'Isère ci-jointe.

#### **ALSH Extrascolaire :**

Petites vacances zone A : Février, Avril, Toussaint (la 1<sup>ère</sup> semaine)

Grandes vacances zone A : 4 semaines en juillet et la dernière semaine d'août

#### **ALSH Périscolaire :**

Lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire

#### **Son poste se décline sous diverses missions :**

##### **Sur le temps extrascolaire**

- Gestion administrative de l'ALSH : déclaration DDCS, gestion des données CAF
- Rédaction et suivi des projets pédagogiques et éducatifs
- Coordination des réunions d'équipe d'animation : élaboration et mise en place du projet pédagogique, organisation des plannings des activités, choix des sorties et des thèmes
- Suivi et accompagnement des stagiaires BAFA
- Être disponible pour répondre aux questions des parents lors de l'ouverture de l'ALSH
- Être à l'écoute des besoins des enfants et de leur rythme de vie
- Animation pendant la présence des enfants

##### **Sur le temps périscolaire**

- Surveillance et service à la cantine (11h30 à 13h30)
- Animation sur les Temps d'Activités Périscolaire (mardi et jeudi de 15h à 16h30)
- Surveillance et animation sur le périscolaire du soir (16h30 à 18h30)

#### **Son poste s'articule autour de diverses activités :**

- Conception et animation de projets d'activités de loisirs
- Développement des partenariats
- Gestion administrative et financière
- Animation et pilotage d'équipe

#### **Profil souhaité :**

- Autonomie dans l'activité quotidienne et l'organisation du travail
- Capacité relationnelle et de communication
- Aptitude à l'encadrement et au management
- Connaissance des règles d'hygiène et de sécurité
- Disponibilité

→ Poste à pourvoir dès le 1<sup>er</sup> mars 2020

CDD de 6 mois renouvelable – Annualisé sur 6 mois - Temps partiel de 90.9% (137,87h/mois)

#### **Horaires :**

Période scolaire : Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 11h à 18h30 (Possibilité de manger sur place)

Période extrascolaire : Petites vacances : 150h et grandes vacances : 250h

**Candidatures à adresser** à M. Richard NAVIZET, Président du SIGS, [peri.sigs@gmail.com](mailto:peri.sigs@gmail.com)

## LISTE DES DIPLÔMES :

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes suivants justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent :

- diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) ;
- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;
- diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;
- certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales-vie locale ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;
- brevet d'Etat d'alpinisme ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT) ;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat technique branche entraînement physique et sportif ;
- diplôme professionnel de professeur des écoles ;
- certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;
- certificat d'aptitude au professorat ;
- agrégation du second degré ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation ;
- attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur ;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles ;
- licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute montagne ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique de fond ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ;
- licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel.